

INFOS TPE

Par Profil supprimé Postée le 01/02/2015 12:45

Bonjour, pour une épreuve du bac, je réalise un exposé sur le LSD. J'aimerais donc avoir quelques informations de la part d'un professionnel. Voici mes questions:

Beaucoup de personnes viennent-elles dans les centres d'aide ? Parmi elles, beaucoup consomment du LSD ?

Quel est l'âge le plus touché par la consommation de LSD ? Et parmi ceux-ci, combien viennent demander de l'aide ?

Avez-vous des chiffres sur cette consommation ?

Peut-on se sortir du LSD sans aide ? Ou sinon que faut-il faire pour "décrocher" ?

Le LSD est-il une drogue très répandue (géographiquement, populairement, ...) ?

Sachant que la consommation de LSD est illégale en France, quelles sont les peines encourues ? Quelles sont les lois ?

Le LSD peut-il être utilisé pour soigner, comme certaines drogues ?

Est-il facile de s'en procurer ?

...

Voilà ! merci beaucoup !

Mise en ligne le 02/02/2015

Bonjour,

Le LSD est une drogue de synthèse découverte en 1938 par le chimiste suisse Albert Hoffmann. Il extrait le principe actif de cette drogue, l'acide lysergique, à partir de l'ergot de seigle. Il est classé parmi les hallucinogènes ou psychodysléptiques. Un psychodysléptique est une substance psychotrope qui modifie l'état de conscience, l'humeur, l'activité intellectuelle ainsi que le contact avec le monde extérieur provoquant parfois des hallucinations.

La perception qu'on a du LSD varie selon qu'elle est perçue comme étant une drogue mystique, légendaire ou alors comme étant une drogue effrayante au regard des risques de Bad trip. Il est arrivé en France au début des années 1980 et connaît une phase de succès jusqu'aux années 1990. Sa consommation est devenue alors de plus en plus marginale.

La consommation du LSD concerne le plus souvent de jeunes usagers qui ne dépassent pas le stade de l'expérimentation cependant nous ne sommes pas en mesure de vous fournir les statistiques pour cette drogue et nous vous invitons à vous rapprocher de l'Office Français des Drogues et toxicomanie à ce lien ou de son équivalent européen à ce lien.

La dépendance au LSD n'étant pas établie l'arrêt de sa consommation n'entraîne donc pas, à proprement parler, de syndrome de sevrage. Certains consommateurs réguliers peuvent ressentir de l'anxiété lorsqu'ils en manquent.

Le LSD est donc une drogue classée parmi les stupéfiants. Son usage est interdit : l'article L3421-1 du Code de la Santé Publique prévoit des amendes (jusqu'à 3 750€) et des peines de prison (jusqu' à 1 an).

Les principaux pays de production sont le Royaume uni, les Pays-Bas et les États-Unis d'Amérique. Les principaux pays de provenance sont la Belgique et les États-Unis. Il semble surtout disponible en milieu festif (free, teknival) et plus rarement dans les discothèques.

Sur le plan thérapeutique le LSD est utilisé aux États-Unis par certains centres comme adjuvant des psychothérapies et dans le traitement de l'alcoolisme.

Nous vous mettons ce lien de notre fiche technique du LSD du Dico des Drogues de notre site.

Bonne lecture et cordialement.
